

CNAS DU 5 avril 2017

Des avancées pour l'Outre-Mer ... à confirmer !

Ce Conseil National d'Action Sociale était présidé par Monsieur ESTOURNET, sous-directeur des politiques sociales et condition de travail.

L'ordre du jour était le suivant :

Point soumis pour avis :

- L'action sociale dans les collectivités d'outre-mer
- Aménagement des seuils d'accès aux aides et prêts aux logements dans les départements d'outre-mer

Points de discussion :

- Projet d'enquête de l'observatoire social.
- Conclusions du groupe de travail du 1^{er} mars sur les structures de restauration.

Points d'information :

- Etat du budget de l'activité de l'action sociale au 1^{er} trimestre 2017
- Situation de l'action sociale dans le département de Mayotte
- Situation des agents du MEF en activité au ministère de l'écologie
- Protection sociale complémentaire (PSC) : état de la procédure de référencement

Questions diverses

Voir la déclaration liminaire sur www.fo.finances.fr

L'action sociale dans les collectivités d'outre-mer :

La circulaire fonction publique a étendu depuis le 1^{er} janvier 2017, l'accès des agents affectés et/ou domiciliés dans les collectivités d'outre-mer aux prestations d'action sociale interministérielles concernant le CESU 0-6 ANS, le chèque vacances et l'aide à l'installation des personnels

de l'état. Les conditions d'attribution appliquées à ces agents sont les mêmes que celles appliquées aux agents affectés dans les départements d'outre-mer et prévoient un abattement de 20%.

Le sous-directeur indique qu'il existe six collectivités d'outre-mer, St Pierre et Miquelon, la Polynésie française, Wallis et Futuna, la Nouvelle-Calédonie, Saint-Barthélemy et St Martin. Ces deux dernières étant rattachées à la Guadeloupe compte tenu de leur proximité à celle-ci, elles bénéficient déjà de la totalité des prestations ministérielles au même titre qu'un département d'outre-mer.

Le sous-directeur annonce que par similitude, une extension de l'action sociale ministérielle est à organiser en fonction des spécificités des collectivités. Les prestations à ouvrir ou à renforcer comme l'aide à la parentalité (place en crèche et CESU6-12 ans), la restauration (**le sous-directeur annonce que des crédits supplémentaires sont en cours afin de permettre la finalisation de la convention avec le restaurant du Centre hospitalier de Nouméa**), les actions locales et l'aide aux personnes en difficultés.

Le CNAS a acté le principe d'une généralisation des prestations ministérielles aux COM.

Le tableau des dotations action sociale et santé sécurité au travail fait apparaître des sous consommations. C'est surprenant ! Wallis et Futuna n'a utilisé aucun crédit. Ainsi, **FO FINANCES** revendique un vrai poste de délégué pour les COM et demande qu'il soit fait un point d'étape régulier sur la consommation des crédits.

La direction dit ne pas avoir d'explication mais qu'un groupe de travail est prévu avant l'été pour permettre d'échanger sur le dispositif, son financement et sa mise en œuvre avec notamment la création d'instances de dialogue social dédiées.

Vote **POUR** à l'unanimité

Aménagement des seuils d'accès aux aides et prêts aux logements dans les départements d'outre-mer (DOM) :

Les règles actuelles d'attribution des prestations logements (aides et prêts) aux agents du ministère reposent sur des conditions de ressources, établies et contrôlées par l'association pour le logement du personnel des administrations financières (ALPAF). Or plus de 4000 agents affectés dans un DOM bénéficient d'une majoration de traitement. Celle-ci augmente artificiellement les ressources de ces agents qui de fait, les excluent des prestations logements d'ALPAF.

A la demande du secrétariat général, ALPAF propose de minorer le RFR des bénéficiaires de la majoration de traitement pour ramener le RFR sur les mêmes bases à celles existantes en métropole.

C'est ainsi que toutes les demandes d'aides et prêts instruites à compter du **1er septembre 2017**, seront soumises à l'ALPAF au RFR minoré afin de ramener le revenu fiscal des agents concernés au montant qui leur serait appliqué s'ils ne bénéficiaient pas de la majoration de traitement.

FO FINANCES demande l'extension de cette procédure aux collectivités d'outre-mer.

Le sous-directeur indique qu'une cohérence entre DOM et COM pourrait être envisagée. Pour autant le directeur de l'ALPAF précise qu'il y a un problème de monnaie identifié, il faudrait recalculer le RFR en franc pacifique et tenir compte des conjoints non fonctionnaires.

Un bilan sera présenté aux représentants du personnel.

Concernant les logements en Guadeloupe et à la Réunion, aucune demande n'a été reçue. Un projet avec la Masse des Douanes est envisagé en Martinique. Suite à l'action des délégués, les chiffres des logements seront communiqués pour tous les départements à l'occasion du groupe de travail DOM-COM.

La partie n'est pas totalement gagnée mais **FO FINANCES** considère que cette avancée va dans le sens de nos revendications exprimées depuis longtemps.

Vote **POUR** à l'unanimité

Projet d'enquête de l'observatoire social.

Ce projet d'enquête fait suite aux rencontres bilatérales avec DRH3, il a pour objectif de mesurer les demandes et connaissances des agents sur les prestations d'action sociale ceci dans le cadre de l'observatoire interne. Précédemment effectuée par téléphone, cette enquête sera dorénavant dématérialisée avec à la réception d'un mail contenant le lien pour y accéder. L'anonymat des agents est conservé. Celle-ci sera réalisée tous les 4 à 5

ans. Elle n'est pas, pour le moment, adaptée aux COM. Le sous-directeur souhaite que les CDAS et les délégués s'investissent sur la possibilité de faire une enquête ciblée sur l'action sociale locale.

FO FINANCES est favorable au nouveau processus mais déplore d'une part la trop large palette de réponse qui s'étend de 1 à 10 et d'autre part la notion de « qualité » qui est trop généraliste.

Conclusions du groupe de travail du 1er mars sur les structures de restauration.

Suite à l'intervention d'un expert, président d'une association de restauration, **FO FINANCES** dénonce la pression intolérable exercée par certaines directions sur les agents.

FO FINANCES tient à apporter tout son soutien aux agents qui œuvrent bénévolement au bon fonctionnement de l'association.

Les fiches présentées au groupe de travail du 1er mars ont bien été actualisées des amendements déposés. Pour autant, quelques points ont fait l'objet de propositions de réécriture de la part de **FO FINANCES** comme l'ajout d'un paragraphe sur la diffusion de la circulaire DGFIP sur la gestion des restaurants financiers ainsi qu'un complément d'information sur la procédure d'agrément à respecter dans le cas d'une mise en place de coins repas.

Vote **POUR** à l'unanimité

S'agissant de la mise en place des titres restaurants dématérialisés, APETIZ, le sous-directeur explique qu'il a pris en compte les différentes remarques faites. Pour 80% des utilisateurs tout se passe bien. Le taux de cartes non activées est de 7%, il est en baisse. Les difficultés techniques sont en général, liées aux commerçants non référencés ou aux sites nouveaux.

FO FINANCES indique que plusieurs problèmes perdurent dans certains départements. La direction renouvelle sa demande de les interpellier à chaque cas difficile.

Etat du budget 1er trimestre 2017

Un point d'étape est établi sur le budget du 1er trimestre 2017 avec un budget actualisé à 126,03M€ et minoré par un amendement de 530 000€.

Concernant les logements, 26 réservations ont été faites depuis le début d'année...l'objectif des 110 à 130 logements est maintenu.

FO FINANCES demande où en est le projet de convention pour des foyers meublés avec la SNCF ?

Le directeur de l'ALPAF indique que l'activité des foyers meublés est très importante. L'ALPAF a signé une

FO Finances
revendique un
vrai poste de
délégué pour les
COM

convention comprenant un droit d'entrée de 500€ avec les foyers PARME. Une mutualisation avec des foyers d'autres ministères est mise en place depuis le 1^{er} janvier 2016.

S'agissant de l'EPAF, le directeur précise que tous les enfants se verront proposer un séjour. Le plan VIGIPIRATE est renforcé sur VILLEPINTE pour le départ des colonies.

FO FINANCES dénonce les transports trop longs pour certaines destinations en France qui imposent aux enfants des attentes interminables. Comment améliorer le schéma de transport ?

Le directeur de l'EPAF affirme que les transports pour l'hiver et pour les séjours courts se déroulent en bus de nuit et qu'aucune plainte n'a été formulée aux services de l'EPAF. Pour les vacances de printemps, le transport est plus compliqué. Le transport des séjours courts, en général séjours de proximité est assuré par les parents. Sur l'été, 12000 enfants partent, EPAF reconnaît que certains inconvénients incontournables ne peuvent être gérés. Il demande de lui faire remonter les dysfonctionnements observés.

Situation de l'action Sociale en MAYOTTE

Un bilan de l'action sociale longtemps réclamé a été présenté à l'occasion de ce CNAS.

Le sous-directeur indique que la déléguée de MAYOTTE a été recrutée en 2011 et le CDAS a été mis en place en 2012. 300 enfants et 248 actifs sont recensés. Il constate un très bon taux de participation vacances enfants, 1/3 sont partis. La restauration conventionnée correspond à la demande et au contexte local. Les prestations aides et prêts ne fonctionnent pas bien en raison du nombre important du surendettement. Il indique qu'en septembre 2016, l'assistante sociale de la Réunion est venue prêter main forte à l'assistante sociale du ministère de l'intérieur, (à disposition des agents de Mayotte pour 30% de son temps) du fait du grand nombre d'agents en difficulté.

FO FINANCES est intervenue pour demander le chiffrage des autres actions. Un seul chiffre est indiqué qui ne permet pas de distinguer les différentes consommations. **FO FINANCES** a rappelé que la restauration collective est à privilégier. Le coût des repas reste très élevé.

S'agissant des chèques cadeaux d'une valeur de 25€ distribués pour Noël, c'est insuffisant au regard de la cherté des jouets vendus dans un des seuls magasins de Mayotte !.

FO FINANCES demande l'augmentation du montant du chèque cadeau ou un abondement des Crédits d'Action Local (CAL) afin de compenser le prix élevé des jouets.

Situation des agents du MEF en activité au ministère de l'écologie.

Le sous-directeur indique que 550 agents des MEF travaillent au ministère de l'Écologie, essentiellement en DREAL. Une convention triennale est signée entre les deux ministères. Celle-ci s'est achevée le 31/12/2015. Un avenant a été signé pour la partie action sociale.

FO FINANCES n'a eu de cesse de réclamer cette convention

depuis 2015. Elle estime que les agents ont parfois du mal à bénéficier de l'action sociale dans sa totalité. La situation est loin d'être idéale même avec la signature d'un avenant en 2015. C'est pour cette raison que **FO FINANCES** exige le renouvellement de cette convention au plus vite.

La direction indique que le but est de faire bénéficier de la même offre à tous les agents. Les ministères examinent actuellement la reconduction de la convention.

Référencement Protection sociale complémentaire

Les discussions de 2016 sur les cahiers des charges ont abouti à des choix : opérateur unique, précompte sur le bulletin de salaire et une offre minimale non dégradée par rapport à l'offre actuelle.

5 offres ont été reçues en février de 3 organismes issus du monde mutualiste. Le dépouillement est terminé et la décision prochaine du Ministre concrétisée par une signature est prévue avant fin avril 2017.

Questions diverses :

Le futur site de l'INSEE à Metz va accueillir 350 personnes en 2018.

FO FINANCES soutient et relaye la revendication de nos camarades de la Moselle sur l'implantation d'une restauration sur place compte tenu du nombre important d'agents sur ce nouveau site.

FO FINANCES considère que la direction doit prévoir dans tous nouveaux bâtiments, une restauration collective adaptée. Nonobstant une appréciation favorable de la direction locale, à ce stade le SG n'a pas apporté de commentaire en séance.

Ce CNAS a été l'occasion de conclure le GT restauration par la validation d'une note de service qui sera envoyée aux présidents de CDAS. Par ailleurs, la revendication d'étendre une véritable action sociale à tous les agents d'Outre-Mer a enfin été entendu dans le principe. **FO FINANCES** restera vigilante sur le calendrier de mise en œuvre et les modalités d'application de ces mesures. **FO FINANCES** réaffirme son attachement à une action sociale de qualité, de haut niveau et qui réponde aux attentes des agents. **FO FINANCES** réaffirme également sa volonté de garantir l'action sociale comme une priorité des politiques ministérielles.

Délégation **FO FINANCES** :

Francoise PHELIX,

Anne Marie RENAUDIN (57),

Anne MAURICE (83),

Martine LEGOUGE (DGTRESOR),

Emmanuel ESTENNE (69),

Pascaline KERHOAS (63)